

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1353 constatant le remplacement de M. Abdourahman Ahmed Hassan, dit « Gabode » par M. Warsama Raoueh à l'Assemblée territoriale.

n° 1353

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 décembre 1961

Numéro JO  
n° 12 du 31/12/1961

Date du numéro  
31 décembre 1961

### VISAS

Le Gouverneur, Chef du Territoire de la Côte française des Somalis, Officier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

**Vu** la loi n° 50-1004 du 19 août 1950 fixant le régime électoral, la composition et la compétence d'une Assemblée représentative territoriale de la Côte française des Somalis. notamment ses articles 17 et 19, 127 alinéa

**Vu** la loi n° 57-507 du 17 avril 1957 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Côte française des Somalis

**Vu** l'ordonnance n° 58-978 du 20 octobre 1958 relative à la composition et à la formation de l'Assemblée territoriale de la Côte française des Somalis, notamment son article 4, 2 alinéa

**Vu** le procès-verbal du 24 novembre 1958 de la Commission de recensement général des votes émis dans la circonscription électorale de Djibouti à l'élection de l'Assemblée territoriale le 23 novembre 1958, proclamant élus cinq candidats de la liste « Union démocratique somalie

**Vu** l'arrêté n° 1805 du 31 juillet 1959 constatant la démission d'office de M. Mahmoud Harbi de ses fonctions de conseiller territorial et la qualité de membre de l'Assemblée territoriale de M. Ahmed Mohamed Esgal, inscrit en sixième rang sur la liste « Union démocratique somalie

**Vu** l'ordre de présentation de la liste sus-indiquée sur laquelle M. Warsama Ragueh Ibrahim est inscrit en septième rang,

### TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est constatée la démission d'office de M. Abdourahman Ahmed Hassan dit « Gabode » de ses fonctions de conseiller territorial, déclarée par l'Assemblée territoriale en sa séance du 14 novembre 1964. Art. 2. — M. Warsama Ragueh Ibrahim prend la qualité de membre de l'Assemblée territoriale de la Côte française des Somalis, pour compter du 14 novembre 1961.

**J. COMPAIN.**